

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 2 juillet 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 24 juin 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 2 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2024_07_02_06</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Cecon</p> <p>Absent excusé : M. Norbert Regard</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement – Exercice 2024 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnementDépenses de fonctionnement

6061 – Fournitures non stockables	-	2 304.50 €
6817 – Dotation aux dépréciations des actifs circulants	+	232.24 €
Total dépenses de fonctionnement	-	2 072.26 €

Section de fonctionnementRecettes de fonctionnement

7817 – Reprise sur dépréciations des actifs circulants	-	2 072.26 €
Total recettes de fonctionnement	-	2 072.26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 03 JUL. 2024</p> <p>De sa publication : 03 JUL. 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 03 JUL. 2024</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 2 juillet 2024</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p> Georges CANICATTI  Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	--

COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 03/07/2024
ID : 074-217400860-20240702-D_2024_07_02_06-DE

SLOW